



52^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue Interactif avec le Haut-Commissaire sur son compte rendu oral sur le Venezuela

Intervention du Luxembourg

22 mars 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne et remercie le Haut-Commissaire pour son compte rendu oral.

Ma délégation souhaite féliciter le Haut-Commissaire pour sa visite dans le pays, qu'il a effectuée à point nommé, et lors de laquelle il a rencontré un nombre important de représentants de la société civile en plus des autorités du pays. Il est essentiel de maintenir un engagement à un niveau élevé pour assurer que les autorités du pays soient confrontées aux importants messages sur les droits humains.

Face à l'omniprésence des autorités dans le système politique et dans les médias, il est important que, les acteurs de la société civile puissent faire entendre des voix indépendantes au Venezuela. Le récent projet de loi sur les ONG risque de mettre en danger cette indépendance, ainsi que d'avoir des implications néfastes pour le système humanitaire et des droits humains.

La situation dans le pays devient de plus en plus préoccupante. La demande du procureur de la Cour pénale internationale de pouvoir reprendre son travail d'enquête sur la situation au Venezuela en témoigne à sa manière.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Comment est-ce que la communauté internationale en général et le BHCDH en particulier peuvent encourager les autorités du pays de coopérer avec les instances judiciaires internationales, tel que la Cour pénale internationale ou la Cour interaméricaine des droits de l'homme ?

Je vous remercie.